

Tableau général des compétences à acquérir par les élèves à l'école primaire⁵

Tableau A – Apprendre à porter secours – compétences à acquérir par les enfants à l'école primaire

	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3
Prévenir	Être capable : de reconnaître les risques de l'environnement familial.	Être capable : – d'identifier les risques de son environnement familial plus loin/plus loin/plus loin ; – d'anticiper ; – d'éviter un accident.	Être capable : – évaluer pour soi, pour les autres, les risques de la vie quotidienne ; – de connaître les mesures de prévention à prendre.
Protéger	Être capable : – de repérer une situation inhabituelle ou de danger, prur soi, pour les autres ; – de se mettre hors de danger ; – de respecter les consignes données pour éviter un suraccident.	Être capable : – d'identifier un danger pour soi, pour les autres ; – de se protéger ; – de protéger autrui.	Être capable : – d'analyser une situation complexe pour alerter et s'impliquer dans la sécurité collective ; – de mettre en œuvre une protection adaptée à la situation.
Alerter	Être capable : – de demander de l'aide pour porter secours ou être secouru ; – de composer le 15 sur un téléphone ; – de donner son nom et l'endroit où l'on se trouve ; – de décrire une situation ; – de nommer les différentes parties du corps.	Être capable : – d'alerter le 15 (SAMU) d'une manière plus structurée : • en répondant aux questions du médecin régulateur • en décrivant précisément un fait ou une situation, • en indiquant la localisation de la blessure et en décrivant son aspect, • en se situant dans un environnement familier ou plus lointain.	Être capable : – de donner l'alerte d'une manière de plus en plus structurée au service adapté (15, 17, 18) ; – de décrire plus précisément une situation et l'état d'une personne (conscience, inconscience, respiration),
Intervenir	Être capable : – de rassurer la victime en expliquant qu'on a demandé de l'aide auprès d'un adulte ou du 15 ; – de suivre le ou les conseils donnés.	Être capable : – de rassurer la victime ; – d'appliquer les consignes données ; – de faire face à une situation simple : • éviter toute mobilisation de la partie du corps traumatisée, • refroidir une zone brûlée, • appuyer sur une plaie qui saigne avec une main protégée.	Être capable : – de surveiller l'évolution de la situation et de l'état de la victime. » Cas particulier de chute d'un lieu élevé (échelle...) : la « mise sur le côté » de choc violent (piéton renversé...) ne se pratique que sur le conseil du médecin régulateur.

5. Ce tableau est prébile en annexe 2-2 de la circulaire n° 8005-210 du 1er décembre 2002.